



Abandon de pere et mère

Par **lacapucine47**, le **10/08/2013** à **13:16**

Bonjour

nous sommes 5 enfants et nous etions tous placé a la dass ,et dipersé un peu partout en france , je suis l'ainé et j'ai 66ans nous avons un frère que nous avons re chercher de nombresse années ,

LE 07 08 2013 LES GENDARMES SE SONT PRESENTE A MON DOMICILE

pour m'annoncé qu'il est decedé par suicide a st Marcellin (Isère) qui doit payé en ca de dette ou autre

frais ????

il faut que je présice que nous avons tous un gros e problém de deprèssion vue notre abandon famillile et moi même j'ai subi un viol a l'age de 8 ans sans que cette personne ne soi puni

Notre mère qui a des revenue et a reçu un gros héritage

il y a t'il une loi pour le préjudice morale que nous avons subi

Merci pour votre reponse